

# CHARTRE GRAPHIQUE

SEPTEMBRE 2019

## 1/ Le cadre

Ce présent document est strictement confidentiel et réservé aux adhérents du réseau Rassyne. Toute utilisation complète ou partielle de tout ou partie des informations et images est contractuelle et soumise à autorisation de Rassyne.

Afin de faire bénéficier à ses adhérents de la notoriété de son réseau, Rassyne autorise l'utilisation de la marque Rassyne Réseau et les logos. Cette utilisation doit pour autant être encadrée afin d'éviter toute banalisation et mauvaise utilisation de la marque.

De manière contractuelle, les adhérents au réseau s'obligent à réaliser le marquage des véhicules selon les indications de la présente charte.

## 2/ L'utilisation de la marque et du logo Rassyne

Les sociétés adhérentes sont autorisées à utiliser le logo et la marque pour un usage commercial sur les supports suivants :

- documents institutionnels en tant qu'adhérent du réseau
- documents commerciaux en tant qu'adhérent du réseau
- documents publicitaires, à proximité de la dénomination commerciale ou de la raison sociale
- Internet sur autorisation de Rassyne qui souhaite contrôler la cohérence globale de son image
- véhicules professionnels dans le respect des dispositions décrites dans cette charte

# 3/ Les règles d'utilisation du logo Rassyne

Le logo ne doit pas être dénaturé lors de son utilisation. Toute modification totale ou partielle, qu'elle porte sur les formes ou les couleurs, est donc interdite.

## Les références Couleurs

Les éléments du logo doivent respecter des couleurs strictement définies



### Orange Rassyne

#E58309

R : 229

V : 131

B : 9

C1 M57 Y98 N0

RAL approchant : 20 1 1



### Warm Gray

#4F4448

R : 79

V : 68

B : 72

C0 M20 Y0 N83

RAL approchant : 70 4 3

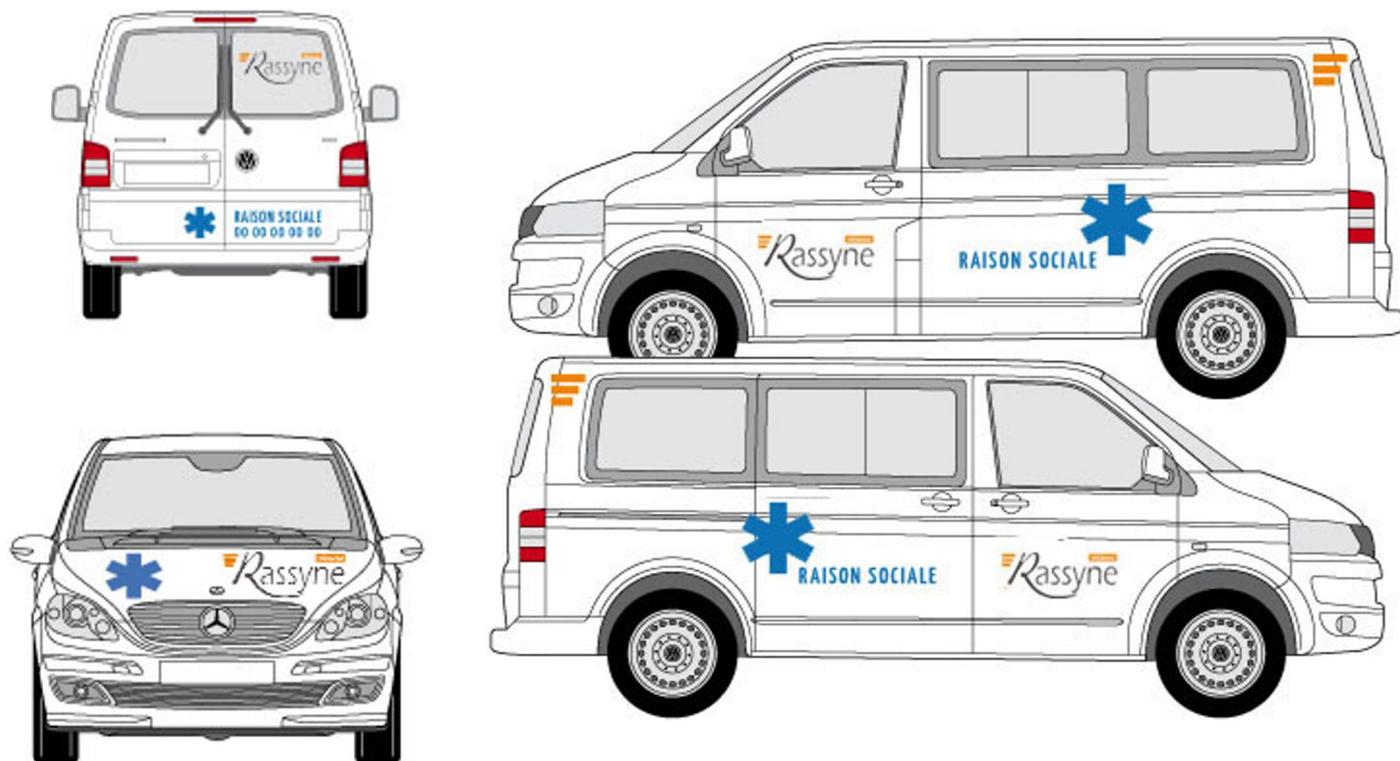
## Les marquages véhicules recommandés

Les véhicules professionnels agréés au transport sanitaire doivent être marqués avec au moins un logo Rassyne Réseau sur le côté gauche du véhicule et un sur l'arrière, et cela pour une identification immédiate.

**La largeur totale de ces logos ne doit pas dépasser 40 cm (contrainte légale).**

Dans la mesure du possible, d'autres logos (le logo complet ou simplement les trois bandes identifiantes) peuvent être apposés sur le véhicule, côté droit, à l'avant, sur des montants et même sur le toit, en fonction de la place disponible.





## Les logos pour la com'

Les logos suivants peuvent être utilisés par les adhérents en utilisant un fond blanc. Pour la communication, l'adhérent du réseau peut se servir du logo complet ou simplement du R.



## L'accès aux logos

Les éléments de communication sont transmis sur support numérique ou en téléchargement.

**Les logos sont au format image jpg en quadrichromie**

## Compréhension identitaire de la marque

Afin d'éviter toute confusion ou association identitaire, il est interdit d'apposer à proximité de la marque Rassyne ou d'un des logos Rassyne un autre nom ou logo qui ne soient l'identité propre de la société adhérente (nom et/ou logo commercial et/ou raison sociale).

# Non-respect de la charte

Tout usage d'une marque ou logo, sans autorisation de son propriétaire, est une contrefaçon de marques. Le non-respect de la charte graphique prévue par le propriétaire est également un acte de contrefaçon. Dans le cas de contrefaçon, le propriétaire de la marque peut résilier un contrat, demander des dommages et intérêts ou engager une action pénale devant le Tribunal Correctionnel.

*(Article L716-1 et L335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle)*

Tout usage d'une marque ou logo dans le but d'attirer des clients pour leur vendre des produits d'une autre marque est une pratique d'usage abusif de marque et peut être constitutive d'une pratique commerciale déloyale. Dans le cas d'usage abusif ou d'une pratique commerciale déloyale, le propriétaire de la marque peut demander des dommages et intérêts et engager une action pénale devant le Tribunal Correctionnel.

*(Article L120-1 et suivants du Code de la Consommation)*

**Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Rassyne par courriel  
à [direction@rassyne.com](mailto:direction@rassyne.com)**